



**PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Nancy, le **23 NOV. 2023**

Le directeur départemental

à

Monsieur le Maire
Mairie de Mont-Saint-Martin
01 Boulevard du 08 Mai 1945
54350 MONT-SAINT-MARTIN

Service Aménagement Mobilité Énergie Juridique

Référence : 033/2023

Affaire suivie par : Corinne DELANCE

tél : 03 83 91 40 43

ddt-amej-pat-planif@meurthe-et-moselle.gouv.fr

Objet : avis sur projet de modification simplifiée n° 2022-1 du PLU de MONT-SAINT-MARTIN

PJ :

Monsieur le Maire,

Par courriel en date du 10 novembre 2023, vous m'avez transmis pour avis le projet de modification simplifiée n°2022-1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de MONT-SAINT-MARTIN. La modification projetée pour cause d'erreur matérielle porte sur la suppression du classement en Espace Boisé Classé de la parcelle AP 0485, intégrée par ailleurs à la zone UB.

Je prends acte de la modification projetée. Toutefois, au vu de la localisation de la parcelle en extrémité de promontoire, de la proximité immédiate d'une servitude au titre des monuments historiques, et en l'absence d'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) sur ce secteur, il est vivement recommandé de porter une attention particulière à l'intégration paysagère de la zone concernée pour les projets à venir. Le cas échéant, il est possible de recourir à l'article R.111-27 du Code de l'Urbanisme qui permet d'imposer aux porteurs de projet, des prescriptions au titre du paysage.

Pour le directeur départemental,

le Chef du Service « Aménagement Mobilité
Énergie Juridique »


Frédéric THORNER

Adresse postale :
DDT de Meurthe-et-Moselle
C.O. n° 60025 – 54035 NANCY Cedex

Accueil du public :
du lundi au vendredi
de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30
et sur rendez-vous

Localisation du service :
Place des Ducs de Bar à Nancy
Tél : 03.83.91.40.00